

LES HYPERSENSIBILITÉS MÉDICAMENTEUSES

Validé par le Conseil du 21 juin 2023

Les hypersensibilités médicamenteuses regroupent une diversité importante de manifestations cliniques liées à différents mécanismes physiopathologiques et immunologiques. Elles sont la conséquence d'une activation, par des médicaments,

- directement des cellules du système immunitaire inné, à l'origine de manifestations cliniques de type anaphylactique,
- du système immunitaire adaptatif, responsable de l'allergie avec présence de lymphocytes et d'anticorps reconnaissant les médicaments.

Considérant que :

- les progrès importants en matière de compréhension de la physiopathologie et des bases moléculaires de la sensibilisation à des médicaments ainsi que des mécanismes d'hypersensibilité non allergique n'ont pas encore permis le développement des outils diagnostiques prédictifs ni de thérapeutiques ;
- il existe aussi des liens entre infections virales et réactions d'hypersensibilité aux médicaments qui sont insuffisamment exploités pour un meilleur diagnostic et une prise en charge optimale des patients ;
- sur le plan clinique, une urticaire isolée survenant au-delà de deux heures après la prise d'un médicament n'est pas allergique ;
- l'allopurinol, les anti-épileptiques et les antibiotiques sont les médicaments les plus souvent impliqués dans les tableaux de toxidermies retardées sévères ;

L'Académie nationale de Pharmacie :

en matière de prise en charge, préconise que le pharmaciens d'officine :

- ✓ soit intégré dans le parcours de soins du patient présentant une hypersensibilité médicamenteuse ;
- ✓ veille à la disponibilité des médicaments constituant les trousseaux d'urgence, notamment l'adrénaline ;
- ✓ propose d'arrêter en cas de suspicion d'hypersensibilité médicamenteuse, la prise du médicament potentiellement impliqué ;
- ✓ adresse les patients présentant une suspicion d'allergie à un médicament à un allergologue, s'il s'agit d'un médicament indispensable ;

en matière de formation, estime nécessaire :

- ✓ d'améliorer la formation des pharmaciens d'officine pour conseiller efficacement les patients suspects d'hypersensibilité médicamenteuse ;
- ✓ de créer un diplôme d'Université commun aux pharmaciens et aux médecins sur la prise en charge des hypersensibilités médicamenteuses ;

en matière de recherche, recommande :

- ✓ un effort significatif des parties prenantes quant au financement de programmes dédiés à la recherche sur les réactions d'hypersensibilités médicamenteuses et favorisant une meilleure coordination entre recherche fondamentale et recherche clinique ;
- ✓ l'utilisation des connaissances récemment acquises sur les mécanismes des hypersensibilités médicamenteuses allergiques et non allergiques pour développer des méthodes diagnostiques sensibles, rapides et fiables ;

en matière de santé publique, souligne la nécessité pour les professionnels de santé :

- ✓ de signaler toute suspicion d'allergie médicamenteuse au centre régional de pharmacovigilance concerné afin d'avoir une analyse de l'imputabilité ;
- ✓ d'organiser de façon générale la collaboration formalisée entre les centres de pharmacovigilance et les allergologues.